

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Internationalisation de l'économie	166

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** l'annexe 1 relative à la définition des PME du règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 (JOUE du 26/06/2014 - L 187/1) déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route internationale et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 approuvant la convention « type » du dispositif « Emploi export Pays de la Loire »,
- VU** la délibération du Conseil régional du 21 mars 2019 approuvant la feuille de route internationale 2019 à travers le « BOOK 2019 »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 approuvant le Budget supplémentaire 2019,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 16 février 2018 approuvant le règlement d'intervention du dispositif VIE Pays de la Loire,
- VU** la convention signée entre la Région des Pays de la Loire et la CCI de Région des Pays de la Loire en date du 6 juillet 2018, relative au dispositif VIE Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 20 avril 2018 approuvant le règlement d'intervention du dispositif « Emploi Export Pays de la Loire » et la convention « type »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 février 2019 approuvant le règlement d'intervention du dispositif Prim Export,
- VU** la convention signée entre la Région des Pays de la Loire et la CCI de région des Pays de la Loire en date du 1^{er} avril 2019, relative au dispositif VIE Pays de la Loire,
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires concernés,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1- Dispositif Emploi export Pays de la Loire
Dossiers approuvés en Comité Export Pays de la Loire

ATTRIBUE

une subvention d'un montant total de 57 960,26 euros à quatre entreprises ligériennes pour le financement de quatre emplois export (BRIGYT (85), ALLIANCE DIESEL REFIT (44), TRANQUIL IT SYSTEMS (44), SALVIA NUTRITION (85)), tels que présentés en annexe 1,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 57 960,26 euros,

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes, selon le modèle approuvé lors de la session du Conseil Régional les 19 et 20 décembre 2018.

2- Dispositif VIE (Volontariat International en Entreprise) Pays de la Loire
Dossiers approuvés en Comité Export Pays de la Loire

APPROUVE

le soutien à dix entreprises pour la mise en place de jeunes volontaires internationaux en entreprise au titre du dispositif « VIE Pays de le Loire » (GIFFARD (49), PHYSIDIA (49) RBL REI (49), SODIKART (44), VISIONERF (49), LUMIPLAN TRANSPORT (44), CAMBOX HORSE (44), AAZ UNION (49), NOVEA ENERGIES (49), 4CAD ERP (44)).

Avenant n°1 à la convention de partenariat VIE n°2018-02334 entre la Région des Pays de la Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire (votée en Commission permanente du 16 février 2018)

APPROUVE

les termes de l'avenant n°1 à la convention VIE 2018-02334 entre la Région des Pays de la Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire présenté en annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

3- Dispositif Prim Export

PRENNE CONNAISSANCE


de la liste des trente-huit entreprises bénéficiaires du soutien Prim Export, figurant en annexe 3.

4- Learning expedition en Silicon Valley

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 80 000 euros en vue d'organiser en 2019 une learning expedition en Silicon Valley pour une vingtaine d'entreprises innovantes de la Région.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 02/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs